

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

Ouverture de séance 19 H 00
Fin de séance 21 h00



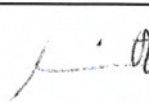
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2020	Objet de la délibération
11-2021	Révision de la carte communale - approbation
12-2021	Révision libre des attributions de compensation - Exercice 2021
13-2021	Remboursement de frais à Mme BAURIERES Martine
14-2021	Indemnisation sinistre toiture logement communal
15-2021	Groupama Participation Financière à une action de prévention
16-2021	Motion de soutien aux communes forestières de France

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	Excusée 
procuration donnée à SCHMITT Laurent		
BIJAYE Gérard	1er Adjoint	
BLUM Angèle	Conseillère Municipale	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	
KONIECZNY Alain	Maire	
LOUDCHER Ludovic	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
MEDERLET René	Conseiller Municipal	
MOLTER Frédéric	Conseiller Municipal	
NASSOY Vincent	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint procuration reçue de Mme BAURIERES Martine	
SCHMITT Yves	Conseiller Municipal	

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

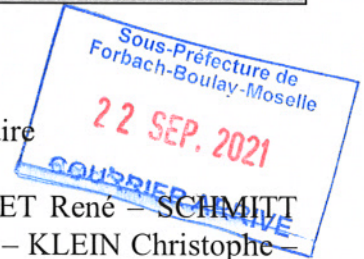
Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent



N° 11-2021 – REVISION DE LA CARTE COMMUNALE - APPROBATION

Vu la délibération en date du 20 décembre 2018 prescrivant l'établissement de la révision de la carte communale ;

Vu l'arrêté municipal n° 3/2021 en date du 16 mars 2021 mettant la carte communale à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R163-5 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la révision de la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente.
- Demande l'approbation de la révision de la carte communale à Monsieur le Préfet par arrêté préfectoral ;

La carte communale approuvée par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public à la mairie d'Altrippe aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (Direction Départementale des Territoires – 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ).

La présente délibération sera exécutoire conformément à l'article R163-9 du Code de l'Urbanisme :

- Après l'approbation de la révision de la carte communale par arrêté préfectoral ;
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Premier jour d'affichage en mairie de l'arrêté préfectoral et de la délibération du conseil municipal, parution de la mention dans un journal ; publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage.
- La présente délibération accompagnée du dossier de carte communale qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

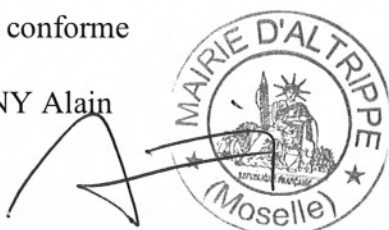
VOTES : 11 POUR : 11 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent



N° 12-2021 – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – EXERCICE 2021

Rapporteur :

Considérant l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies ; à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque Commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des Attributions de Compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel du 15.418.315,00 € réparti comme suit :

COMMUNE	MONTANT DE L'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029
BARONVILLE	23 403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH LES HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763

FOLSCHVILLER	742 260
FREMESTROFF	0
FREYBOUSE	4 328
GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING LES ST AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0
MORHANGE	1 330 059
PETIT TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux Communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus.

Décision du conseil municipal : FAVORABLE

VOTES : 11 POUR : 11 voix

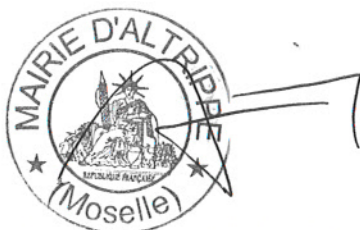
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN/Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent



N° 13-2021 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE Mme BAURIERES Martine

Monsieur le Maire informe les édiles que pour la mise en place du Conseil Municipal Jeunes, la commune a souhaité offrir une petite collation à l'assemblée.

Mme BAURIERES Martine, Conseillère Municipale et membre du groupe de travail qui a supervisé l'installation du CMJ s'est chargée des achats de denrées pour la collation. Les frais s'élèvent à 85.23 €

Le Conseil Municipal après entendu l'exposé du Maire et après délibéré :

- Décide de rembourser Mme BAURIERES des frais avancés
- Charge M. le Maire d'établir le mandat de remboursement

VOTES : 11 POUR : 11 voix
Dont 1 procuration

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Étaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent

N° 14-2021 – INDEMNISATION SINISTRE TOITURE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les édiles du sinistre dégât des eaux survenu dans une chambre de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie suite aux intempéries.

Le conseil municipal accepte le chèque de 352 € des Assurances GROUPAMA au titre de l'indemnisation du sinistre.

VOTES : 11 POUR : 11 voix

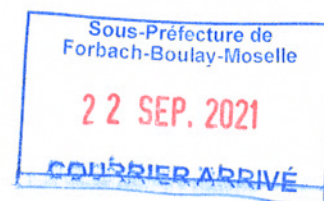
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent

N° 15-2021 – GROUPAMA PARTICIPATION FINANCIERE A UNE ACTION DE PREVENTION

Le Conseil Municipal accepte le chèque de 200 € (deux cent euros) de la caisse locale de Bischwald-Grostenquin Groupama au titre de participation financière à l'acquisition de défibrillateurs.

VOTES : 11 POUR : 11 voix

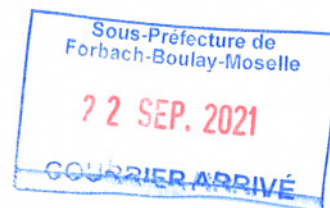
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Dont 1 procuration

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2021

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : BIJAYE Gérard - SCHMITT Laurent – MEDERLET René – SCHMITT Yves – BLUM Angèle – LOUDCHER Ludovic – MOLTER Frédéric – KLEIN Christophe – LOUDCHER Ludovic

Absent excusé : BAURIERES Martine

Procuration : Mme BAURIERES Martine à M. SCHMITT Laurent

N° 16-2021 – MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

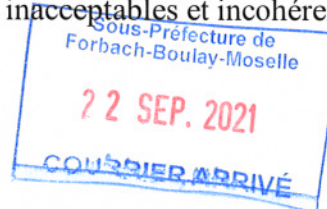
M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un message du président de la fédération nationale des communes forestières qui explique que le **gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises** pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux ».

De ce fait, M. le Maire propose d'adopter la motion de la Fédération nationale des communes forestières exposée ci-dessous pour un retrait de ces mesures **inacceptables et incohérentes**



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- **Exige :**
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- **Demande :**
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la motion exposée ci-dessus.

VOTES : 11 POUR : 11 voix
Dont 1 procuration

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Le Maire
KONIECZNY Alain

Notifié - Publié
Le 18/09/2021
Transmis à la S.P.
Le 18.09.2021

